

Les facilités qu'accorde la Loi d'Investissements à Cuba sont diffusées en Bretagne



Paris, 8 février (RHC/PL).-L'Ambassadeur de Cuba en France, Héctor Igarza, a expliqué les facilités qu'accorde la loi d'investissements étrangers de notre pays dans la région de Bretagne, en France.

La Bretagne est le leader de l'agro-alimentaire français.

La Bretagne se fait remarquer aussi en Europe dans la production de viande de bovins et de porcins, de lait, de volaille et de légumes verts et en conserve.

Une note de l'Ambassade de Cuba en France précise que cette région a un potentiel important pour satisfaire l'un des secteurs prioritaires des investissements étrangers dans notre pays : l'agro-alimentaire.

L'Ambassadeur de Cuba en France a visité un centre promoteur de projets agricoles, informatiques, de transport et de sources renouvelables d'énergie.

Il a également visité une coopérative de 12 familles qui se consacrent à la production de viande rouge et de volaille et de légumes. Il a échangé des vues avec des experts en agronomie et en agriculture tropicale.

Le diplomate cubain s'est réuni avec des élus de la commune de Saint-Brieuc qui, depuis 2011, participent à des projets d'aide de l'association française « Cuba Coopération ».

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/46185-les-facilites-quaccorde-la-loi-dinvestissements-a-cuba-son-diffusees-en-bretagne>



Radio Habana Cuba